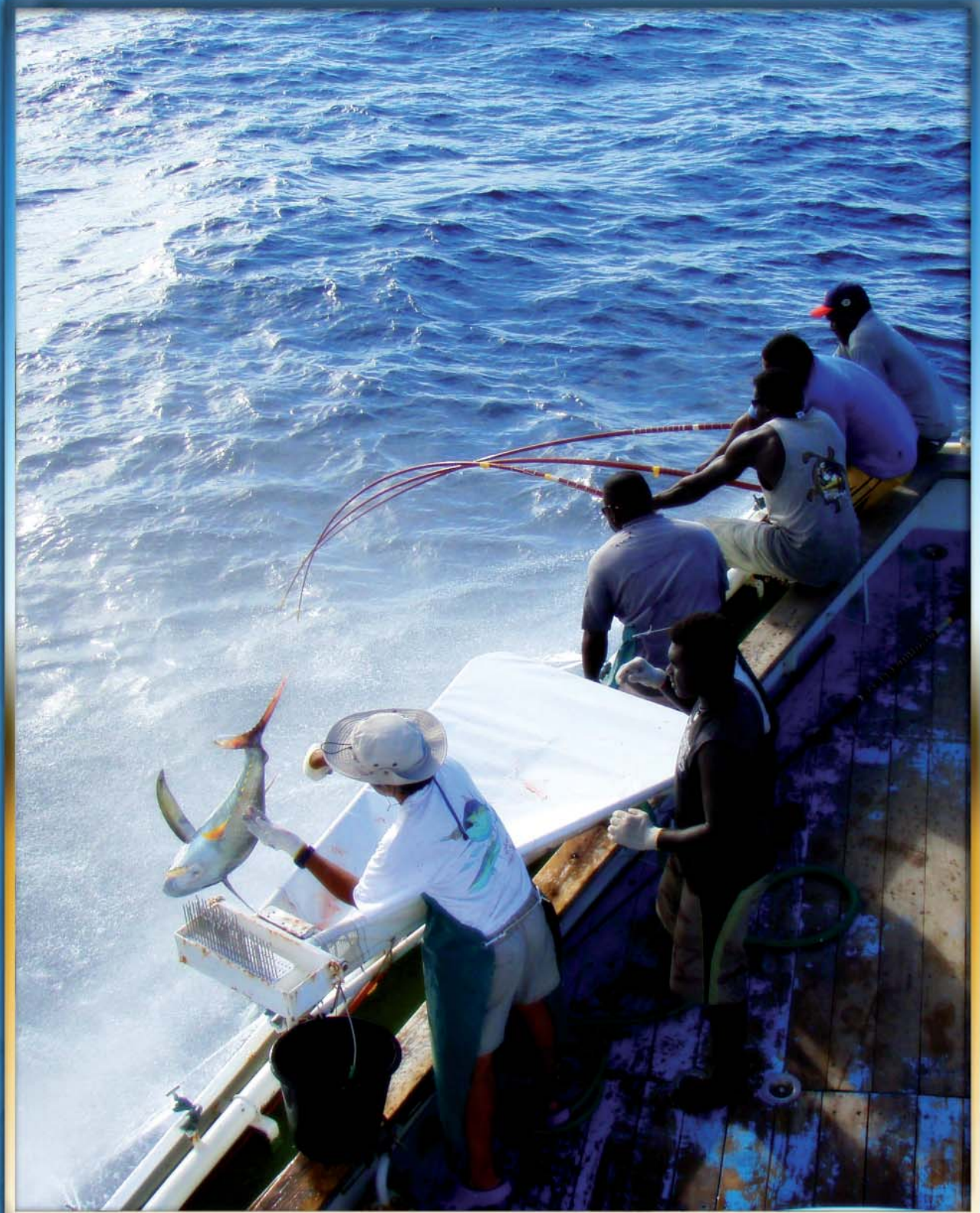




SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

# DIVISION PÊCHE, AQUACULTURE ET ÉCOSYSTÈMES MARINS



**PLAN STRATÉGIQUE  
2010-2013**



# Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins

## Plan stratégique 2010–2013

Préparé par le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique



Secrétariat général de la Communauté du Pacifique  
Nouméa, Nouvelle Calédonie

© Copyright Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, 2009

Tous droits réservés de reproduction ou de traduction à des fins commerciales/lucratives, sous quelque forme que ce soit. Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique autorise la reproduction ou la traduction partielle de ce document à des fins scientifiques ou éducatives ou pour les besoins de la recherche, à condition qu'il soit fait mention de la CPS et de la source. L'autorisation de la reproduction et/ou de la traduction intégrale ou partielle de ce document, sous quelque forme que ce soit, à des fins commerciales/lucratives ou à titre gratuit, doit être sollicitée au préalable par écrit. Il est interdit de modifier ou de publier séparément des graphismes originaux de la CPS sans autorisation préalable.

Texte original : anglais

---

Secretariat of the Pacific Community Cataloguing-in-publication data

Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins : plan stratégique 2010-2013 / préparé par le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

1. Fishery management — Oceania. 3. Aquaculture — Oceania. 4. Marine ecosystem management — Oceania.

I. Title. II. Secretariat of the Pacific Community.

639.2099

AACR2

ISBN: 978-982-00-0384-2

---

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique  
B.P. D5, 98848 Nouméa Cedex, Nouvelle-Calédonie  
Téléphone : +687 262000; Télécopieur : +687 263818;  
Courriel : [cfpinfo@spc.int](mailto:cfpinfo@spc.int); [www.spc.int/coastfish/Indexf/index.html](http://www.spc.int/coastfish/Indexf/index.html)

Publié avec le soutien financier de l'Australie, de la France et de la Nouvelle-Zélande

Préparé par les sections Publication et Information halieutique  
au siège du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, Nouméa, Nouvelle-Calédonie

1. Introduction.....	5
2. Le contexte.....	7
2.1 Le contexte économique et social.....	7
2.2 Le contexte international et régional.....	7
3. Les obstacles rencontrés.....	9
3.1 La surpêche.....	9
3.2 Les effets sur l'écosystème.....	9
3.3 Les changements climatiques.....	9
3.4 Les obstacles au développement.....	10
4. La réponse de la CPS.....	11
4.1 Pêche hauturière.....	11
4.2 Pêche côtière.....	12
4.3 Renforcement des capacités.....	12
4.4 Information et communication.....	13
4.5 Questions transsectorielles.....	13
5. Buts, objectifs et résultats escomptés.....	15
5.1 But général de la Division.....	15
5.2 Pertinence et indicateurs généraux.....	15
5.3 Objectifs de la Division.....	15
5.4 But et objectifs du Programme pêche hauturière.....	16
5.5 But et objectifs du Programme pêche côtière.....	17
6. Risques et gestion des risques.....	19
7. Rapports, suivi et évaluation.....	21
8. Partenariats et ressources.....	23
9. Cadres logiques.....	25
9(a) Cadre logique de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins – Volet pêche hauturière.....	25
9(b) Cadre logique de la Division..... – Volet pêche côtière.....	26
9(c) Cadre logique de la Division..... – Volet coordination (Directeur et unité de soutien).....	27
9(d) Le Plan pour le Pacifique : cadre logique imbriqué, faisant ressortir les liens entre les objectifs de la Division et la politique régionale des pays membres du Forum.....	28



# 1. Introduction

Voici le premier Plan stratégique de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins. La Division ressources marines a été rebaptisée pour mieux refléter ses activités, orientées vers les ressources aquatiques vivantes. Elle s'est développée, au fil des ans, à partir de plusieurs projets halieutiques distincts. Tout en conservant le rôle spécifique de chacun de ses deux grands programmes – le Programme pêche hauturière et le Programme pêche côtière –, elle s'emploie à étudier certains thèmes communs et à poursuivre des buts communs, et assure une meilleure coordination et prestation de services de soutien.

Le présent plan stratégique donne suite à de nombreuses recommandations formulées lors d'une évaluation indépendante des deux programmes, réalisée en 2009. Les buts, objectifs et résultats escomptés ont été définis dans le cadre de consultations, lors de la sixième Conférence des Directeurs des pêches tenue en février 2009, et approuvés par la Conférence ministérielle organisée par le Comité des pêches du Forum en mai 2009. Le plan stratégique porte sur les buts généraux et régionaux, mais tient également compte des nombreux domaines prioritaires cernés au cours de ces dernières années par les différents États et Territoires membres, dans le cadre de l'élaboration de stratégies de pays.

Ce plan stratégique énonce les buts et objectifs de la Division, ainsi que les principaux résultats attendus pour la période allant de 2010 à 2013, et les indicateurs utilisés pour mesurer les progrès accomplis. Une évaluation interne sera effectuée au bout de deux ans, et une évaluation indépendante à la fin de la période de référence. Comme par les années passées, des plans de travail fixeront dans le détail les activités à conduire chaque année, et des rapports annuels rendront compte de leur réalisation. Ces documents s'inspireront des stratégies de pays pour cerner les activités à mener dans chaque État ou Territoire insulaire océanien.

La vision de la CPS pour la région est celle d'une communauté océanienne prospère et vivant dans la sécurité, composée d'hommes et de femmes qui jouissent d'une santé robuste et d'un bon niveau d'instruction, et qui gèrent leurs ressources en vue d'un développement économique et social durable, sans nuire à l'environnement. Si le but de la Division est en premier lieu la gestion durable des ressources marines, les possibilités qu'offrent celles-ci d'améliorer l'éducation, la santé et la prospérité des hommes et des femmes d'Océanie ne sont pas négligées.





## 2. Le contexte

### 2.1 Le contexte économique et social

Les vingt-deux pays insulaires océaniques membres de la CPS constituent un ensemble qui s'inscrit dans un contexte économique et social hétérogène. Cinq d'entre eux sont des pays moins avancés, qui ont un PIB annuel par habitant de 700 dollars É.-U. seulement, tandis que, dans certains Territoires, les revenus moyens arrivent au premier rang mondial. La densité et le taux de croissance démographique, la superficie des terres et le niveau d'urbanisation affichent des disparités similaires. On observe une grande diversité culturelle et linguistique.

Tous ces pays partagent une caractéristique commune : ce sont des îles entourées par l'océan Pacifique tropical. Tous possèdent une superficie océanique plusieurs fois (voire des milliers de fois) plus vastes que celle des terres émergées. Tous tirent de substantiels avantages économiques et sociaux de leurs ressources marines, dont de nombreuses communautés côtières tirent leur subsistance. Plusieurs pays possèdent de grandes et importantes ressources dulcicoles. Tous voient dans les ressources aquatiques vivantes (destinées à la pêche, à l'aquaculture et à des usages non halieutiques principalement liés au tourisme) d'immenses possibilités de croissance économique et de développement, parfois quasiment la seule possibilité.

Presque toutes les destinations touristiques de la région sont des sites en bord de mer ; les récifs coralliens et leurs populations de poissons attirent les touristes. Les vacances consacrées à la plongée et à la pêche séduisent un grand nombre de touristes et provoquent un afflux régulier de visiteurs sur des sites dénués d'attractions et d'infrastructures sophistiquées.

D'après une étude récente, la contribution de la pêche (transformation et logistique exclues) à l'économie des États et Territoires insulaires océaniques était estimée à plus de 550 millions de dollars É.-U. en 2007. La pêche côtière (vivrière et commerciale) représente la moitié de ce chiffre, suivie de la pêche au large pratiquée par les flottilles locales. Les droits d'accès aux pêcheries sont une source de revenus pour l'État ; dans quatre États ou Territoires insulaires océaniques, ils représentent plus de 10 pour cent des recettes.

Des études portant sur l'importance du poisson pour l'alimentation des populations océaniques ont montré que la consommation annuelle par habitant de produits de la pêche dépasse toujours la moyenne mondiale, qui est de 16,5 kg. Dans plusieurs petits pays insulaires, qui n'ont que des possibilités très limitées de produire d'autres denrées alimentaires, la consommation de poisson atteint des records mondiaux. La pêche joue en outre un rôle culturel important pour les hommes et les femmes de nombreuses communautés côtières de la région ; elle fait partie de la vie quotidienne de centaines de milliers d'Océaniques.

### 2.2 Le contexte international et régional

À l'échelle mondiale, les ressources halieutiques ne suscitent guère d'optimisme depuis 25 ans. D'après des estimations officielles, le pourcentage des stocks de poissons qui ne sont pas complètement exploités ou surexploités a chuté de 40 à 20 pour cent, et un certain nombre de grandes pêcheries sont épuisées. La production halieutique mondiale a cessé de croître au milieu des années 80 et accuse un déclin marqué si l'on ne tient pas compte des données peu fiables. La capacité de pêche mondiale (la capacité des flottilles de pêche de capturer du poisson) est estimée à deux ou trois fois le niveau requis pour assurer la pérennité des prises, et continue de croître dans certaines grandes nations pratiquant la pêche.

Aspect plus positif, la production aquacole mondiale a doublé au cours de la dernière décennie, mais au détriment de l'environnement. La perte d'habitat côtier, la dégradation des sites piscicoles, la dépendance de la pêche de capture pour nourrir les poissons d'élevage, et l'introduction d'espèces exotiques et de maladies sont autant d'erreurs dont il conviendra de tirer les leçons. Le commerce de produits de la pêche – en particulier des pays en développement vers le monde industrialisé – a lui aussi augmenté de façon spectaculaire.

Dans une certaine mesure, la région d'intervention de la CPS reflète ces tendances. La valeur des exportations de produits de la pêche depuis la région a presque doublé entre 1999 et 2007. Pour près de la moitié des États et Territoires insulaires océaniques, les exportations halieutiques représentaient plus de 50 pour cent de la valeur de l'ensemble de leurs exportations et, lorsqu'elles étaient inférieures à ce pourcentage, elles étaient considérables en valeur nominale. Dans l'ensemble, la production aquacole a augmenté, et l'on a constaté quelques innovations prometteuses au cours des cinq dernières années, mais sa part dans l'économie de la plupart des pays insulaires océaniques demeure modeste. La perliculture et l'élevage de crevettes, qui viennent au premier rang de la production aquacole, ont été développés principalement dans les Territoires français.

La production de thonidés provenant du Pacifique occidental et central a connu une rapide croissance depuis le milieu des années 90, atteignant un record de 2,4 millions de tonnes en 2007. Près de la moitié de ce chiffre provient des eaux des États et Territoires insulaires océaniques. Cette augmentation s'explique par l'expansion de la pêche hauturière à la senne, ainsi que par une relative augmentation des prises réalisées par les flottilles nationales et la croissance de la transformation à terre dans la région. En revanche, la pêche de thons à la palangre par les flottilles nationales, qui s'est développée dans de nombreux États et Territoires insulaires océaniques au cours des années 90, a rencontré des difficultés économiques ces dernières années, et la production a diminué.

La production de la pêche côtière, en particulier de la pêche vivrière, n'a jamais été correctement chiffrée dans la région. Il semble toutefois que la valeur de certains produits exportés, comme la bêche-de-mer, ait diminué, les espèces de grande valeur marchande étant généralement surpêchées, et plusieurs pêcheries nationales ayant été fermées.

Les ressources marines vivantes de la région présentent de l'intérêt pour le monde entier. Un quart des prises mondiales de thons provient des eaux des États et Territoires insulaires océaniques. La moitié des récifs de coraux durs du monde se situe dans la région, et certains comptent parmi les plus vastes systèmes coralliens. L'ouest de la région d'intervention de la CPS fait partie du Triangle de corail, le centre de la biodiversité marine tropicale. Autant de raisons pour lesquelles la communauté internationale devrait partager les inquiétudes des Océaniques à l'égard de leurs ressources marines.

## 3. Les obstacles rencontrés

### 3.1 La surpêche

La pêche a d'importantes retombées négatives; elle met directement en péril l'avenir des ressources aquatiques vivantes de la région. En ce qui concerne la pêche hauturière, si les stocks de l'espèce la plus prolifique (la bonite) restent en bonne santé, ceux de thon obèse sont surpêchés, et ceux de thon jaune risquent fort de l'être. Du fait de l'augmentation du nombre, de la taille et de l'efficacité des senneurs opérant dans la région, des progrès technologiques et du recours fréquent à des dispositifs de concentration du poisson (DCP) par les pêcheurs industriels, il est indispensable de réduire de manière substantielle l'effort de pêche si l'on veut que les prises de thon obèse reviennent à un niveau acceptable à long terme. D'après les premières évaluations économiques réalisées, l'efficacité et la rentabilité des pêcheries thonières de la région seraient renforcées si l'effort de pêche était davantage réduit encore. La gestion de cette pêcherie n'est pas simple; de multiples flottilles hauturières et locales sont concernées, qui pêchent dans une vaste zone sous différentes juridictions nationales, ainsi qu'en haute mer.

Les entreprises de pêche côtière ont évité que l'effort de pêche industrielle n'atteigne l'ampleur de celui qui a été appliqué aux thonidés, mais elle rencontre aussi des difficultés de gestion. Traditionnellement, ces ressources sont principalement récoltées à des fins de subsistance, et elles demeurent essentielles pour la sécurité alimentaire dans de nombreuses zones côtières rurales et sur les petites îles. Les ressources dulcicoles de la région ont été peu étudiées, mais il existe d'importantes pêcheries dans plusieurs zones. La croissance des populations urbaines et le développement d'une économie monétaire ont entraîné l'essor de la pêche commerciale à petite échelle, ainsi que l'appauvrissement des ressources autour des zones ayant accès à un marché. Un cas particulier est celui de la bêche-de-mer, l'holothurie qui vit dans les lagons peu profonds et que l'on récolte et exporte séchée. La grande valeur marchande de ce produit, l'absence de difficulté de récolte et le fait que le produit séché peut être stocké et transporté sans réfrigération font qu'il a été fortement surpêché, même dans des régions très isolées. Il en va de même pour certaines espèces de nacres de grande valeur, également récoltées à des fins d'exportation. Des espèces de bénitiers ont également été pêchées au point d'avoir presque disparu. On estime que la population de la région va augmenter de 50 pour cent au cours des 25 prochaines années, ce qui va fortement accroître la pression qui s'exerce sur ces ressources.

### 3.2 Les effets sur l'écosystème

Alors que les impacts de la pêche sur les espèces ciblées sont préoccupants, on prend conscience, depuis quelque temps, des conséquences néfastes que la pêche peut avoir sur d'autres aspects de l'environnement marin, en particulier les espèces accessoires et de celles d'autres activités sur les ressources halieutiques. Cela a conduit de nombreux pays à adopter une approche «écosystémique» de la gestion halieutique. Malheureusement, les procédures mises au point pour suivre cette approche se sont avérées difficiles à mettre en pratique, même dans les pays industrialisés. Il conviendrait donc d'adopter une approche plus pragmatique, tenant compte des principes écosystémiques. La conservation des avantages de l'écosystème au profit des générations futures est un principe de la gestion et du développement durables auquel le nouveau nom de la Division rend justice.

### 3.3 Les changements climatiques

Les changements climatiques auront de graves incidences dans la région, au point que des pays tout entiers risquent de disparaître sous l'effet de l'élévation du niveau de la mer. Les ressources marines de la région seront certainement affectées à long terme. L'élévation du niveau de dioxyde de carbone dans l'atmosphère provoque déjà une acidification de l'océan Pacifique. De ce fait, les coraux et d'autres créatures à coquille dure ne sont plus en état de croître, et les récifs coralliens risquent de disparaître, notamment à la périphérie de leur aire de distribution actuelle. D'après les premières projections, la circulation des eaux de l'océan va réduire les nutriments disponibles et, par conséquent, diminuer la production potentielle et modifier la répartition des thonidés.

Nombre de ces changements ne peuvent pas être prédits avec précision à l'heure actuelle. Y répondre sera encore plus difficile, parfois, mais cela montre bien qu'il faut continuer à faire pression pour atténuer les émissions mondiales de gaz à effet de serre, adopter une approche prudente de l'exploitation des ressources marines qui peuvent être victimes des changements climatiques futurs, et mettre au point des stratégies d'adaptation prévoyant des moyens de substitution aux ressources et aux bénéfices perdus.

### **3.4 Les obstacles au développement**

Les chapitres précédents ont mis en lumière les risques de surexploitation qui pèsent sur les ressources marines de la région, mais il existe de nombreuses possibilités d'en tirer davantage de bénéfices économiques. Ce sont peut-être le développement des filières nationales de la pêche thonière et l'augmentation de la production aquacole qui recèlent le plus grand potentiel, mais on peut aussi envisager la collecte durable de poissons d'aquarium et le développement des bénéfices non extractifs du tourisme. Ces possibilités ne sont pas nouvelles, mais la plupart des États et Territoires insulaires océaniques n'ont pas réussi à les concrétiser. Depuis ces dernières années, le rôle du secteur privé est de mieux en mieux reconnu, et, la plupart du temps, le modèle de participation de l'État à des activités commerciales, voué à l'échec, a été abandonné.

Les difficultés sont nombreuses et ont été bien décrites dans d'autres documents. Il se peut que certaines ne soient jamais résolues : l'isolement, les frais de transport élevés, et les ressources limitées en terres et en eau douce font que certains types de développement ne seront peut-être jamais réalisables à certains endroits. En d'autres zones, les solutions – un meilleur environnement économique et politique, par exemple – ne sont pas du ressort des programmes des pêches (bien que ceux-ci puissent exercer une certaine influence). Une difficulté majeure est l'absence de capacités et la faiblesse institutionnelle de nombre d'administrations des pêches dans la région. Les petits services du secteur public seront toujours mis à rude épreuve, vu le nombre et la complexité des responsabilités qu'ils doivent assumer malgré des effectifs réduits, des capacités limitées et des ressources financières insuffisantes. Développer et compléter ces capacités est l'une des fonctions essentielles des organisations régionales.

## 4. La réponse de la CPS

La réponse de la CPS à ces défis reflète la mission globale de l'organisation – aider les peuples océaniques à surmonter efficacement les obstacles qu'ils rencontrent et à prendre en toute connaissance de cause des décisions qui engageront leur propre avenir et celui qu'ils souhaitent léguer aux générations futures. Une grande partie du travail consistera à fournir les informations nécessaires à la prise de décisions en toute connaissance de cause, en matière de gestion et d'exploitation des ressources aquatiques, et à contribuer à fournir les outils et renforcer les capacités requises pour mettre en œuvre ces décisions.

### 4.1 Pêche hauturière

Dans le secteur de la pêche hauturière, la CPS continuera de fournir les services qu'apprécient les États et Territoires insulaires océaniques, tout en relevant certains défis nouveaux. Ainsi qu'indiqué dans le plan stratégique de ce programme pour la période 2006-2009, sa fonction essentielle restera la fourniture d'un soutien scientifique à la gestion de la pêche de thonidés et d'espèces associées. L'accent sera fortement mis sur l'évaluation et la modélisation des stocks. Les deux autres grands domaines d'intervention prioritaire – assurer et améliorer les services d'observation des pêcheries thonières et de collecte de données statistiques d'une part, améliorer la connaissance de l'écosystème marin où évoluent les thonidés de la région d'autre part – viennent appuyer ce travail, mais ils présentent également un intérêt en soi.

La surpêche des stocks de thons ciblés est une évolution nouvelle qui s'est dessinée depuis l'établissement du dernier plan stratégique. Elle nécessite un renforcement de l'évaluation scientifique et du suivi des mesures de gestion visant à remédier à ce problème. Les membres de la CPS ont de plus en plus intérêt à maximiser les avantages économiques retirés de leurs ressources thonières (ou à minimiser les effets de la réduction de l'effort de pêche sur leur économie nationale), ce qui nécessitera une collaboration accrue avec l'Agence des pêches du Forum pour la mise au point de modèles bioéconomiques. Une meilleure résolution spatiale, tout du moins au niveau des différentes ZEE, est également demandée, ce que permettront l'achèvement et l'utilisation d'un nouveau type de modèle.

La Commission des pêches du Pacifique occidental et central a vu le jour il y a cinq ans. Ses atouts et ses faiblesses sont désormais bien appréciés. D'un côté, elle permet de mieux gérer les ressources thonières de la région, notamment en haute mer; d'un autre côté, elle demande aux États et Territoires insulaires océaniques d'établir des rapports et de participer effectivement à la prise de décisions, ce qui peut soulever des difficultés. Le Programme pêche hauturière continuera de fournir des services scientifiques à la Commission à l'appui de sa prise de décisions; il aidera aussi les États et Territoires membres à remplir leurs obligations vis-à-vis de la Commission et leur donnera les bases scientifiques nécessaires pour analyser leurs propres intérêts nationaux. Le Programme pêche hauturière s'emploiera, en étroite collaboration avec l'Agence des pêches du Forum et des groupes sous-régionaux de ses pays membres, à dégager une position commune sur des questions traitées par la Commission, là encore, en dispensant les meilleurs conseils scientifiques possibles. Une procédure d'examen par les pairs, mise en place par le truchement de la Commission, assurera le contrôle de la qualité.

On insiste généralement sur la nature régionale de la gestion halieutique, du fait que les pays de la région se partagent les ressources en thonidés. Mais de nombreuses responsabilités incombent à chaque pays. L'élaboration et la révision des plans nationaux de gestion des thonidés, fondés sur les principes écosystémiques, l'amélioration des bases de données statistiques nationales sur les thonidés, la formation et le soutien des programmes nationaux d'observation et d'échantillonnage au port sont autant de domaines cruciaux d'intervention du Programme pêche hauturière, qui collabore souvent avec l'Agence des pêches du Forum. La nécessité d'augmenter les effectifs et les capacités des observateurs pour répondre aux impératifs découlant des nouvelles mesures de gestion, en particulier, demande des efforts sans précédent de la part du personnel du Programme.

Il incombera à la CPS d'analyser les effets de la pêche thonière sur les espèces non ciblées et de contribuer à les atténuer, en concertation avec d'autres organisations régionales, le cas échéant. Ce rôle est important, non seulement pour conserver certaines espèces menacées ou en voie d'extinction, mais également pour mobiliser l'opinion publique et conserver les marchés étrangers du thon de la région. Les activités du Programme pêche

hauturière visant à lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée consisteront à développer les bases de données nationales et à mettre sur pied des programmes d'observation, outils importants dont disposeront les membres pour lever cette menace qui pèse sur leurs ressources.

## **4.2 Pêche côtière**

Alors que le Programme pêche hauturière a toujours été clairement orienté vers la connaissance scientifique des pêcheries thonières, le Programme pêche côtière a un mandat beaucoup plus vaste. Il aide les États et Territoires insulaires océaniques à gérer les pêcheries côtières, à mettre durablement en valeur les ressources côtières et l'aquaculture sous tous ses aspects. Son avis a été récemment sollicité à propos de pêcheries dulcicoles.

Le plan stratégique du Programme pêche côtière pour la période 2006-2009 accordait une place centrale à l'approche écosystémique de la gestion halieutique des pêcheries côtières. Les progrès réalisés sont toutefois peu apparents. De 2010 à 2013, des outils de gestion plus simples et plus robustes seront préconisés, ainsi que le renforcement des capacités nationales de surveillance de l'état des principales pêcheries côtières. Tout en restant fidèle aux principes écosystémiques, cette approche placera les populations au centre de la gestion halieutique et visera à lever les risques qui menacent l'exploitation durable de leurs ressources marines.

Pour ce qui est du développement de la pêche, il est un fait que le développement économique basé sur les ressources halieutiques reste une priorité pour de nombreux États et Territoires insulaires océaniques, bien que les possibilités d'augmenter les prises lagonaires et récifales soient peu nombreuses. L'accent sera mis sur le développement de la pêche d'autres espèces robustes, par exemple la bonite, et sur la valorisation des prises existantes grâce à l'amélioration de la manutention, de la transformation et de l'exportation. La pêche de loisir, particulièrement associée au tourisme, offre également des débouchés économiques qui ne mettent pas en péril les ressources de certains États et Territoires insulaires océaniques. Le modèle de développement préconisé par les pouvoirs publics, prévoyant la constitution de sociétés de pêche nationales, a finalement été abandonné. Le Programme pêche côtière s'emploiera à promouvoir l'entreprise privée. Un soutien sera apporté aux organismes du secteur halieutique et aux associations de pêcheurs afin de promouvoir les intérêts du secteur privé.

L'aquaculture recèle un potentiel considérable, mais de nombreux pays océaniques ne l'ont pas encore exploité. La CPS s'attèlera à un examen critique des possibilités et des obstacles à son développement dans l'ensemble de la région. Le Programme pêche côtière devra davantage axer ses efforts sur l'instauration des conditions requises pour conduire des activités viables sur le plan économique. Là encore, la participation du secteur privé sera importante. Les pouvoirs publics joueront néanmoins un rôle essentiel en gérant les risques liés à la biosécurité, et en évitant les conséquences néfastes des pratiques aquacoles mal gérées qui ont cours dans d'autres régions du monde. La CPS facilitera et coordonnera ces travaux. La Section aquaculture s'occupant déjà de certaines espèces dulcicoles, elle se chargera des travaux dans le domaine de la pêche en eau douce.

## **4.3 Renforcement des capacités**

Parmi les fonctions essentielles de la CPS figurent le développement des ressources humaines des États et Territoires membres (renforcement des capacités) et la mise à disposition d'une expertise spécialisée pour compléter les capacités existantes. Dans le secteur de la pêche hauturière, la formation restera axée sur le renforcement des capacités d'analyse et d'interprétation des résultats des évaluations de stocks, afin d'aider les pays à élaborer des mesures de gestion appropriées. Le renforcement des capacités de traitement et gestion des données sur la pêche thonière sera également un volet important, tandis que l'accent sera mis sur la formation des observateurs dispensée par des établissements nationaux, afin d'élargir et maintenir le vivier d'observateurs qualifiés. Dans ces deux domaines, le Programme pêche hauturière s'efforcera de jouer un rôle davantage axé sur le soutien et le contrôle de la qualité, plutôt que sur la prestation directe de services. Le recours à de nouvelles techniques de collecte et transmission des données sera en outre étudié. Dans le secteur de la pêche côtière et de l'aquaculture, les besoins de formation sont plus divers et recouvrent toute une gamme de questions techniques. L'accent sera mis sur le renforcement des capacités et de l'expertise en gestion dans le secteur privé, tout en appuyant les services nationaux dans leur rôle réglementaire, en matière d'évaluation et de suivi des ressources ou de délivrance de certificats d'exportation. La Division examinera aussi les moyens de satisfaire le besoin de renforcement institutionnel des services des pêches nationales. Il faudra

peut-être, à cet effet, former des cadres de gestion, recourir aux services d'agents rémunérés par la CPS pour collaborer à long terme avec les services des pêches des États et Territoires insulaires océaniques, et renforcer l'encadrement et le soutien que le personnel de la Division apporte déjà à ses homologues locaux.

La CPS s'est engagée sur la voie de la décentralisation ; certains de ses agents sont affectés à proximité du lieu de prestation de leurs services. La Division s'emploiera aussi, avec des institutions partenaires, à améliorer la pertinence et la qualité de la formation des diplômés recrutés par les services des pêches océaniques, afin de constituer, à terme, un petit cadre d'Océaniques qualifiés et expérimentés en évaluation des stocks halieutiques, capables d'assister les gestionnaires.

#### **4.4 Information et communication**

La Division produit toute une gamme de supports d'information : articles scientifiques, manuels techniques, bulletins d'information, bulletins destinés aux spécialistes, affiches, ainsi que divers rapports et documents de politique générale à l'intention des services des pêches des États et Territoires membres. Elle anime aussi des sites Web spécialisés, des groupes de discussion par courrier électronique, une bibliothèque numérique et produit des vidéos (dont certaines sont télédiffusées). Pendant la période de référence, elle s'efforcera de toucher son public ciblé. L'accent sera mis sur la communication en direction des décideurs et des médias régionaux afin de sensibiliser le grand public aux grandes questions halieutiques.

#### **4.5 Questions transsectorielles**

La Division contribuera aux efforts déployés par les organisations régionales pour trouver des solutions à un certain nombre de questions transversales.

##### ***Gouvernance***

La principale contribution apportée dans ce domaine sera l'amélioration de la capacité des institutions de planifier et d'organiser l'exploitation des ressources. En faisant connaître les résultats des évaluations des stocks et les mesures de gestion, les programmes de la Division encourageront à une plus grande transparence. La promotion des procédures consultatives de gestion et de soutien aux associations de producteurs facilitera la participation du public aux décisions prises quant à la gestion des ressources. Les efforts de développement de la pêche et de l'aquaculture viseront à mettre sur pied un cadre encourageant les entreprises privées et l'investissement.

##### ***Égalité des sexes***

La contribution des femmes au secteur de la pêche en Océanie est souvent sous-estimée et mal interprétée, en raison de clichés sur les rôles respectifs des hommes et des femmes. En collaboration avec d'autres sections de la CPS, la Division incitera tous les secteurs de la communauté à participer à la prise de décisions concernant les ressources. Elle s'efforcera de promouvoir les carrières des femmes dans le secteur halieutique, et d'avoir une action exemplaire en améliorant la parité dans ses effectifs professionnels.

##### ***Environnement***

La fonction essentielle de la Division est de contribuer à la pérennité des ressources halieutiques. Les activités de développement porteront sur l'amélioration des économies de carburant dans le domaine de la pêche et de la transformation. La Division aidera aussi à évaluer et atténuer les effets des principaux progrès accomplis par le secteur de la pêche et l'aquaculture.

##### ***Sécurité alimentaire***

La croissance démographique et l'urbanisation remettent déjà en cause l'image traditionnelle que donne l'Océanie d'une région où personne ne meurt de faim. Il y a des problèmes de malnutrition dans de nombreux États et Territoires insulaires océaniques. La pêche et l'aquaculture jouent un rôle important dans la solution de ces problèmes, mais il serait erroné de ne se concentrer que sur la production à petite échelle au nom de la sécurité alimentaire, sans évaluer soigneusement la rentabilité économique et sociale. Une meilleure utilisation des prises accessoires réalisées par les pêcheurs commerciaux ou la promotion de systèmes de production agricole pourraient s'avérer efficaces et durables. Toute initiative en faveur de la sécurité alimentaire se fondera sur une évaluation réaliste des possibilités existantes.





## 5. Buts, objectifs et résultats escomptés

### 5.1 But général de la Division

Le but de la Division pêches, aquaculture et écosystèmes marins, conformément aux priorités des États et Territoires membres, est de faire en sorte que les ressources marines de l'Océanie soient gérées durablement en vue d'assurer la croissance économique, la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement. La Division axe son travail sur les menaces que la pêche fait peser sur les ressources marines, tout en tenant compte des grands principes de la gestion écosystémique.

### 5.2 Pertinence et indicateurs généraux

Ce but s'inscrit dans le droit fil du septième des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) – assurer un environnement durable. L'indicateur 7.4 correspondant est celui-ci :

- La proportion de stocks de poissons dans des limites biologiques sûres.

Dans certains pays insulaires océaniques, le but de la Division poursuit aussi le premier OMD – l'élimination de la faim et de la pauvreté absolue – du fait de la part du poisson dans le régime alimentaire des Océaniques et du rôle de la pêche, génératrice d'emplois et de revenus. Dans d'autres pays, la place du poisson dans le régime alimentaire contribue à l'alimentation équilibrée et à la santé des populations, tandis que la pêche contribue à la croissance économique.

Le plan stratégique reprend les grandes priorités des pays membres insulaires énoncées dans le Plan pour le Pacifique, sous le pilier « développement durable », en particulier « une meilleure gestion des ressources naturelles et de l'environnement ». Plus précisément, les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum, dans leur Déclaration de Vava'u faite en 2007, ont invité les États et Territoires insulaires océaniques, entre autres, à 1) « développer et gérer la pêche côtière et l'aquaculture en vue d'assurer la croissance économique, la sécurité alimentaire et des revenus durables aux générations actuelle et futures d'Océaniques », et 2) « renforcer notre soutien à l'Agence des pêches du Forum, au Secrétariat général de la Communauté du Pacifique et à d'autres organismes régionaux de gestion halieutique, qui s'efforcent de suivre une approche stratégique à long terme de la pêche en Océanie, celle des espèces de thonidés en particulier, de manière que ces ressources soient gérées efficacement pour afin d'en retirer des avantages économiques, sociaux et culturels durables. »

Les indicateurs correspondants sont les suivants :

- Augmentation de la contribution de la pêche et de l'aquaculture au PIB des États et Territoires insulaires océaniques ;
- Maintien ou augmentation de la consommation de poisson par habitant dans les États et Territoires insulaires océaniques.

Les indicateurs correspondant aux buts de chaque programme et aux objectifs de chaque section sont repris sur le tableau du chapitre 7, et résumés dans le cadre logique du chapitre 10.

### 5.3 Objectifs de la Division

Le Directeur de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins a pour mission de coordonner les travaux des Programmes pêche hauturière et pêche côtière qui poursuivent ce but. Deux objectifs lui sont assignés, et il doit obtenir des résultats dans deux domaines par objectif.

#### Objectif 1 : Nouer et cultiver des liens efficaces entre la Division et ses parties prenantes

**Résultat escompté 1.1 :** Les Programmes établissent des plans et conduisent des activités qui répondent aux besoins et aux priorités des membres.

**Résultat escompté 1.2:** Des relations de travail efficaces sont entretenues avec d'autres institutions régionales et des bailleurs de fonds.

## Objectif 2 : Promouvoir la prise de décisions stratégiques en connaissance de cause et sensibiliser le public aux problèmes relatifs aux ressources marines rencontrés par les États et Territoires insulaires océaniques

**Résultat escompté 2.1:** Les décideurs et le grand public sont mieux informés des problèmes relatifs aux ressources marines, de l'importance de la pêche et de la nécessité de prendre des mesures de gestion.

**Résultat escompté 2.2:** Les parties prenantes, dans les États et Territoires insulaires océaniques, sont pleinement informées des résultats des activités menées par la CPS, de l'expérience et des connaissances qu'elle diffuse dans la région.

Chaque programme poursuit un but et des objectifs qui lui sont propres :

### 5.4 But et objectifs du Programme pêche hauturière

Le but du Programme pêche hauturière est celui-ci : Faire en sorte que les pêcheries exploitant les ressources en thonidés, poissons à rostre et espèces associées de la région soient gérées dans un souci de viabilité économique et de préservation de l'environnement, sur la base des meilleures informations scientifiques disponibles.

Pour aider les membres de la Communauté du Pacifique à atteindre ce but, le Programme pêche hauturière axera ses activités sur trois objectifs au cours de la période allant de janvier 2010 à décembre 2013. À chaque objectif correspondent des résultats escomptés dans 4 ou 5 domaines.

#### Objectif 1 : Fournir des informations et des conseils scientifiques d'excellente qualité aux instances régionales et nationales chargées de la gestion de la pêche concernant l'incidence de la pêche sur l'état des stocks ciblés, ou affectés d'une autre façon par la pêche hauturière pratiquée dans la région

**Résultat escompté 1.1:** La politique régionale de gestion de la pêche hauturière et la prise de décisions par la Commission des pêches du Pacifique occidental et central s'appuient sur les meilleures évaluations des stocks et d'excellents conseils scientifiques.

**Résultat escompté 1.2:** Les dispositions prises par l'Agence des pêches du Forum en matière de gestion de la pêche hauturière s'appuient sur les meilleures évaluations des stocks et d'excellents conseils scientifiques.

**Résultat escompté 1.3:** Les politiques nationales et la prise de décisions en matière de pêche thonière s'appuient sur les meilleures évaluations des stocks et d'excellents conseils scientifiques.

**Résultat escompté 1.4:** Meilleure capacité des pays membres de la CPS d'interpréter les informations émanant des évaluations des stocks et des conseils dispensés.

#### Objectif 2 : Recueillir et analyser des données scientifiques exactes et complètes et les fournir aux instances régionales et nationales chargées de la gestion des ressources halieutiques sur les pêcheries ciblant les ressources en thonidés, poissons à rostre et autres espèces océaniques de la région

**Résultat escompté 2.1:** La Commission des pêches du Pacifique occidental et central bénéficie de services efficaces et rentables de gestion de données statistiques à l'appui de la gestion de la pêche hauturière dans la région.

**Résultat escompté 2.2:** Les dispositions prises par l'Agence des pêches du Forum en matière de gestion de la pêche hauturière s'appuient sur des services efficaces et rentable de gestion des données.

**Résultat escompté 2.3:** Les membres de la CPS appliquent de meilleures procédures de suivi des ressources hauturières et de gestion des données à l'échelon national, afin de répondre aux obligations nationales et internationales qui leur incombent.

**Résultat escompté 2.4:** Meilleure capacité des pays membres de la CPS de suivre l'état des ressources halieutiques, de gérer et d'exploiter les données statistiques.

#### Objectif 3 : Mieux comprendre les écosystèmes pélagiques de l'océan Pacifique occidental et central

**Résultat escompté 3.1:** L'évaluation des stocks et la gestion écosystémique des ressources halieutiques peuvent s'appuyer sur de meilleures données concernant les caractéristiques biologiques des espèces hauturières et leur environnement.

**Résultat escompté 3.2:** La gestion écosystémique des ressources halieutiques peut s'appuyer sur des modèles et des analyses appropriés de l'écosystème.

**Résultat escompté 3.3 :** La politique régionale et la prise de décisions par la Commission des pêches du Pacifique occidental et central en matière de pêche hauturière s'appuient sur des informations et des conseils scientifiques relatifs à l'écosystème et ses problèmes.

**Résultat escompté 3.4 :** Les dispositions prises par l'Agence des pêches du Forum en matière de gestion écosystémique des ressources marines s'appuient sur les meilleurs conseils et informations scientifiques.

**Résultat escompté 3.5 :** La gestion écosystémique des ressources hauturières par les membres de la CPS s'appuie sur les meilleurs conseils et informations scientifiques.

## 5.5 But et objectifs du Programme pêche côtière

Le but du Programme pêche côtière est celui-ci : Faire en sorte que les ressources côtières et aquacoles des États et Territoires insulaires océaniques soient gérées et mises en valeur durablement. Le Programme y parviendra en promouvant une approche participative et consultative, avec la participation de toutes les parties intéressées, et en mettant fortement l'accent sur le renforcement des capacités.

Pour aider les membres de la Communauté du Pacifique à atteindre ce but, le Programme pêche côtière se concentrera sur trois objectifs au cours de la période quadriennale. À chaque objectif correspondent trois résultats escomptés.

**Objectif 1 : Aider les États et Territoires océaniques à mettre au point des stratégies et des systèmes de gestion de la pêche côtière fondés sur des données scientifiques et applicables du point de vue social, conformément aux principes directeurs énoncés dans le cadre de la « stratégie d'Apia<sup>1</sup> ».**

**Résultat escompté 1.1 :** Évaluations des catégories d'utilisateurs des ressources marines côtières vivantes à l'échelon national, des incidences sur les ressources, des systèmes de gestion d'impacts et de l'état des ressources proprement dites, à l'appui de la gestion de celles-ci.

**Résultat escompté 1.2 :** Assistance dispensée aux membres, en partenariat avec d'autres parties prenantes, en vue de la mise au point d'un éventail d'approches communautaires et de mesures de gestion nationales ; intégration des principes d'approche écosystémique de la gestion des ressources halieutiques et révision de la législation relative à la pêche côtière.

**Résultat escompté 1.3 :** Assistance pratique dispensée aux membres pour la conception et le ciblage d'informations appropriées à des fins de sensibilisation et d'éducation.

**Objectif 2 : Fournir un cadre régional de planification, de recherche, de développement et de commerce pour l'aquaculture durable, à l'intention des pouvoirs publics, des entreprises du secteur privé et d'autres parties prenantes d'Océanie**

**Résultat escompté 2.1 :** Meilleure capacité, à l'échelon régional et national, en matière d'action stratégique, de planification et d'administration, en vue d'établir des priorités claires et de permettre au secteur de l'aquaculture de répondre aux besoins actuels et futurs, conformément au Plan d'action 2007 de la CPS en matière d'aquaculture.

**Résultat escompté 2.2 :** Compétences et connaissances accrues, dans la région d'intervention de la CPS et ses États et Territoires membres, permettant de maximiser le retour sur investissements en faveur de l'aquaculture, grâce à des approches innovantes, rentables et durables.

**Résultat escompté 2.3 :** Instances compétentes créées ou aidées, afin d'atténuer les risques liés à la gestion de la biosécurité des espèces aquatiques et de faciliter le commerce selon des approches fondées sur les connaissances scientifiques.

**Objectif 3 : Développer la pêche côtière durable dans les États et Territoires insulaires océaniques afin d'assurer la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance des populations et la croissance économique.**

**Résultat escompté 3.1 :** Les activités de pêche vivrière, artisanale, sportive et industrielle tiennent compte du niveau de production durable des ressources halieutiques disponibles.

**Résultat escompté 3.2 :** Des supports didactiques sont élaborés, des conseils et des formations aux techniques et technologies de pêche appropriées sont élaborés.

**Résultat escompté 3.3 :** Des bénéfices optimaux sont retirés des ressources grâce à l'application de normes de qualité améliorées aux produits de la mer destinés à la consommation et à leur valorisation.

1. La politique régionale océanique et les mesures stratégiques en matière de gestion de la pêche côtière, ou "stratégie d'Apia", ont été évaluées lors de la 4e réunion ministérielle du Comité des pêches du Forum, en 2008.



## 6. Risques et gestion des risques

Les risques pesant sur la capacité de la Division de poursuivre ces objectifs et d'obtenir des résultats sont multiples : ils peuvent être d'ordre interne dans la mesure où ils peuvent restreindre la capacité des programmes (financement, effectifs, direction), ou externes (facteurs empêchant l'adoption et l'utilisation efficace des services et conseils dispensés par les programmes dans les États et Territoires membres : volonté politique, capacité des institutions nationales, solidarité régionale). Dans le passé, l'efficacité de certaines activités de la CPS a été limitée par les démarches suivantes :

- Tentative de fournir des services égaux à l'ensemble des États et Territoires insulaires océaniques, au lieu d'adapter les activités aux capacités et besoins de ceux-ci ;
- Collaboration avec des services du secteur public, à l'exclusion du secteur privé et d'organisations non gouvernementales intervenant sur le terrain ; et
- Réponse servile aux demandes des pays, alors qu'il est évident que certaines d'entre elles sont mal étudiées et que d'autres activités (non sollicitées) pourraient être plus utiles.

La solution à ces problèmes passera par une meilleure efficacité dans l'élaboration conjointe de stratégies de pays, de manière à cerner, au terme de vastes consultations, les activités les plus efficaces et réalisables dans chaque État ou Territoire insulaire océanique. Une approche plus dynamique de certaines activités conduites dans le cadre de projets y contribuera également.

Le tableau suivant dresse la liste de certains risques majeurs et des stratégies à envisager pour y remédier.

Risque	Stratégie d'élimination ou d'atténuation du risque
<p><b>Ressources inadéquates</b> Moyens financiers insuffisants pour mettre en œuvre les programmes de travail, en particulier les fonds alloués par les bailleurs, et devise de ceux-ci dépréciée sous l'effet de la crise économique mondiale</p>	<p>Des demandes de financement seront soumises à la Commission européenne pour plusieurs projets visant à satisfaire les besoins des pays membres. Il faudra trouver de nouvelles sources de financement et élaborer des demandes de financement.</p> <p>Des moyens plus efficaces de prestation de services seront étudiés et développés, afin notamment de réduire les coûts élevés liés à l'implantation de l'ensemble du personnel à Nouméa.</p>
<p><b>Adhésion aux conseils scientifiques</b> Un risque majeur susceptible d'empêcher l'amélioration de la gestion des ressources halieutiques est l'absence de prise en compte des avis scientifiques dans les mesures de gestion.</p>	<p>Le travail du Programme pêche hauturière, effectué à trois échelons (Commission des pêches du Pacifique occidental et central, région, États et Territoires), offre de multiples possibilités d'élaborer des mesures de gestion.</p> <p>S'agissant de la pêche côtière, on prêtera davantage attention à la demande et à la capacité locale, ainsi qu'à la collaboration avec des partenaires non gouvernementaux.</p> <p>Une communication plus efficace sensibilisera les décideurs et le grand public.</p>
<p><b>Acceptation des évaluations scientifiques</b> La fourniture de données scientifiques, de modèles et de conseils à l'appui de la prise de décisions en matière de gestion et de positionnement stratégique pourrait être entravée par la perte de crédibilité des évaluations des stocks réalisées par le Programme pêche hauturière.</p>	<p>Grâce à la recherche biologique concernant les espèces de thonidés, à des améliorations constantes de la collecte de données et à la mise au point de modèles améliorés d'évaluation des stocks, la qualité technique de ces travaux sera reconnue et ceux-ci serviront de meilleure base disponible pour la gestion.</p>
<p><b>Problèmes liés à l'approche écosystémique</b> Il s'est avéré difficile d'appliquer l'approche écosystémique à la gestion des ressources en Océanie. Les procédures de consultation et l'évaluation des risques peuvent s'avérer complexes et très longues.</p>	<p>Pour tenir compte de ce risque, le Programme pêche côtière incorporera les principes écosystémiques dans une procédure simplifiée de consultation des parties prenantes ;</p> <p>Le Programme pêche hauturière apporte un soutien scientifique à cette procédure, par l'entremise de l'Agence des pêches du Forum, qui est censée adopter une approche similaire.</p>

<p><b>Problèmes de capacités</b> Les administrations des États et Territoires insulaires océaniques n'ont pas la capacité d'exploiter efficacement les services de la CPS, de mettre en œuvre les conseils et la formation à l'échelon national.</p>	<p>Renforcement des capacités et des institutions plus ciblé, collaboration avec des partenaires non gouvernementaux le cas échéant.</p>
<p><b>Application des règles de gestion</b> Les mesures et plans de gestion, à tous les échelons, peuvent être sapés par le non respect des mesures et règles de gestion de la pêche côtière par le public, ainsi que par la pêche illégale, non déclarée et non réglementée des ressources hauturières.</p>	<p>Le Programme pêche côtière y remédiera par le renforcement des capacités et la sensibilisation, et par l'application d'une approche participative ou communautaire.</p> <p>Le Programme pêche hauturière donnera aux États et Territoires insulaires océaniques des outils permettant de surveiller le respect des mesures de gestion et de rapports sur l'état des stocks de thonidés.</p>
<p><b>Lancement de nouvelles activités</b> Les activités de substitution destinées à garantir des revenus et la sécurité alimentaire (pêche et aquaculture) peuvent rencontrer un accueil mitigé, les pêcheurs n'y étant pas habitués ou n'étant pas intéressés et préférant poursuivre les activités qu'ils connaissent.</p>	<p>L'intérêt économique, environnemental et social d'activités génératrices de revenus de substitution sera évalué en détail avant qu'elles ne fassent l'objet d'une promotion.</p>
<p><b>Risques relatifs à la biosécurité en aquaculture</b> Des espèces marines exotiques sont transférées pour les besoins de l'aquaculture, ce qui risque de propager des espèces envahissantes et des maladies.</p>	<p>Des mesures adéquates de contrôle de biosécurité pouvant être mises en place à l'échelon national seront adoptées selon une approche régionale.</p>

Par nature, les risques ne sont pas toujours prévisibles. C'est pourquoi la matrice des risques sera réexaminée en permanence et modifiée au besoin.

## 7. Rapports, suivi et évaluation

Le travail de la Division pêches, aquaculture et écosystèmes marins est coordonné par le Directeur, en collaboration quotidienne avec les Directeurs du Programme pêche côtière et du Programme pêche hauturière. Les cadres et le Directeur de leur programme se réunissent chaque mois, tandis que le Comité de direction de la CPS examine régulièrement les dépenses inscrites au budget. Des plans de travail annuels et des rapports d'avancement sont communiqués au Directeur de la Division et aux bailleurs de fonds. En outre, des rapports sur des projets particuliers et des états financiers vérifiés sont élaborés conformément aux exigences des bailleurs de fonds. Les différentes sections publient des rapports sur leurs travaux en cours dans la Lettre d'information sur les pêches de la CPS, qui paraît désormais trois fois par an. Les résultats des projets achevés et des activités sont publiés dans des rapports techniques. Tous ces documents sont normalement publiés sur le site Web de la Division ([www.spc.int/coastfish](http://www.spc.int/coastfish) et [www.spc.int/OceanFish](http://www.spc.int/OceanFish)).

Les Directeurs des services des pêches, réunis en conférence, examinent et évaluent le programme de travail annuel de la Division et s'accordent sur les changements à apporter aux priorités régionales du secteur. Des conférences régionales ponctuelles se penchent sur des questions particulières et peuvent déboucher sur l'élaboration de politiques régionales. Un bilan des résultats des activités des programmes en regard de leur plan stratégique figure aussi dans le rapport présenté chaque année par le Directeur de la Division aux membres du CRGA, lesquels approuvent officiellement le plan stratégique et le budget annuel. Dans le but d'améliorer la collaboration entre les institutions régionales, la Division présente aussi d'importants plans et propositions d'orientation, pour observations et approbation, aux conférences des représentants officiels et des ministres membres du Comité des pêches du Forum. La présentation de l'état des stocks de thonidés de la région figure depuis longtemps à l'ordre du jour de ces réunions.

Des experts indépendants examinent les résultats de la Division à la fin de la période couverte par le plan stratégique, dans le cadre de l'évaluation de la CPS. Les grands projets financés par des bailleurs de fonds font également l'objet d'évaluation et d'examens extérieurs réguliers. Des études techniques des évaluations des stocks régionaux effectuées par le Programme pêche hauturière sont envisagées dans le cadre de la procédure d'examen par les pairs organisée par la Commission des pêches du Pacifique occidental et central.

Malheureusement, malgré ces nombreux rapports et évaluations, il a été difficile d'évaluer les progrès réalisés au regard des objectifs et résultats de la Division. Les experts ont préconisé une meilleure planification, axée sur des objectifs, et des rapports décrivant les résultats concrets des activités, plutôt que les activités proprement dites. C'est pourquoi ce chapitre du plan stratégique donne un certain nombre d'indicateurs de résultats quantifiables qui peuvent servir à mesurer les progrès accomplis à ces niveaux supérieurs. Malgré l'absence de données de référence fiables pour toutes ces mesures, le Département statistique et démographie de la CPS s'emploie, avec toute les divisions et les États et Territoires insulaires océaniques, à améliorer la collecte de données pour les indicateurs pertinents.

<b>But du Programme pêche hauturière : Faire en sorte que les pêcheries exploitant les ressources en thonidés, poissons à rostre et espèces associées de la région soient gérées dans un souci de viabilité économique et de préservation de l'environnement, sur la base des meilleures informations scientifiques disponibles</b>		
<i>Principal indicateur de résultat</i>	<i>Référence - 2009</i>	<i>Cible - 2013</i>
L'effort de pêche des quatre grandes espèces de thonidés est limité à des niveaux permettant une production maximale équilibrée.	Forte probabilité de surpêche du thon obèse; risque important de surpêche du thon jaune; pas de surpêche de la bonite ni du germon.	Probabilité de surpêche de chaque espèce ramenée à moins de 10 pour cent

<b>Objectifs du Programme pêche hauturière</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Informations et conseils scientifiques de grande qualité</li> <li>➤ Collecte et analyse des données améliorées</li> <li>➤ Meilleure connaissance de l'écosystème pélagique</li> </ul>	
<i>Indicateurs de résultat</i>	<i>Référence – 2009</i>	<i>Cible 2013</i>
Les résultats des évaluations des stocks de thonidés sont pleinement acceptés par la Commission des pêches du Pacifique occidental et central après examen par les pairs	Résultats acceptés jusqu'à la réunion 2008 du Comité scientifique, mais examen partiel par les pairs	Résultats acceptés jusqu'à la réunion 2012 du Comité scientifique, après examen plus approfondi
Les États et Territoires insulaires océaniques <sup>2</sup> fournissent des données exhaustives à la Commission des pêches du Pacifique occidental et central ; la couverture par les observateurs est conforme au niveau de couverture convenu à l'échelon régional et aux normes de qualité des données.	Données incomplètes et transmises en retard par les États et Territoires insulaires océaniques ; couverture par les observateurs en général inférieure à 20 % pour les senneurs, moins pour d'autres pêcheries.	Fourniture de données complètes, en temps utile, par tous les États et Territoires insulaires océaniques ; couverture par les observateurs à 100 % pour les senneurs opérant dans les ZEE des États et Territoires insulaires océaniques, avec augmentation de la couverture pour d'autres flottilles.
Le modèle fondé sur l'écosystème est opérationnel et utilisé pour élaborer des mesures de gestion.	Modèle presque achevé – données de base inadéquates concernant le régime alimentaire et les déplacements des thonidés	Modèle totalement opérationnel, intégrant les résultats du programme de marquage

**But du Programme pêche côtière – Faire en sorte que les ressources côtières et aquacoles des États et Territoires insulaires océaniques soient gérées et mises en valeur durablement**

<i>Principal indicateur de résultat</i>	<i>Référence - 2009 (données 2007)</i>		<i>Cible - 2013</i>	
Augmentations durables de la contribution de la pêche et de l'aquaculture au PIB des États et Territoires insulaires océaniques (augmentations de 15 à 20 % de la pêche hauturière des flottilles locales et de l'aquaculture – augmentation soutenue pour les autres filières)	Catégorie	US\$m	Catégorie	US\$m
	Hauturière – fl. locales	198	Hauturière – fl. locales	227
	Côtière – p. commerciale	105	Côtière – p. commerciale	105
	Côtière – p. vivrière	167	Côtière – p. vivrière	167
	Eau douce	21	Eau douce	21
	Aquaculture	67 <sup>3</sup>	Aquaculture	80

**Objectifs du Programme pêche côtière**

- Des stratégies et des systèmes de gestion de la pêche côtière
- Un cadre de développement durable pour l'aquaculture
- Développement de la pêche côtière durable dans les États et Territoires insulaires océaniques afin d'assurer la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance des populations et la croissance économique

<i>Principal indicateur de résultat</i>	<i>Référence - 2009</i>	<i>Cible - 2013</i>
Des dispositifs de gestion sont mis en place pour promouvoir la reconstitution des stocks des principales espèces pêchées dans les États et Territoires insulaires océaniques et ils sont efficaces.	Peu de données quantitatives, mais beaucoup de ressources sont jugées surexploitées : bêche-de-mer, nacres, bénitiers et stocks de poissons à proximité des zones urbaines	Nouveaux dispositifs de gestion mis en place pour au moins cinq grandes pêcheries, avec reconstitution mesurable des stocks.
Nouveaux partenariats établis pour faciliter le développement de l'aquaculture ; des services compétents en biosécurité sont en place.	La Section aquaculture travaille principalement avec ses homologues du secteur public ; des services de biosécurité ne sont en place que dans quelques Territoires seulement	Douze partenariats ont été formés avec des entreprises du secteur privé. Six instances nationales ont acquis les compétences nécessaires.
Mise en œuvre de programmes à long terme de mouillage de DCP et création de nouvelles entreprises de pêche, de transformation et de pêche sportive	Programmes à long terme de mouillage de DCP dans 3 à 4 États et Territoires insulaires océaniques seulement. Déclin de la pêche de thon à la palangre par les flottilles nationales	Programmes de mouillage de DCP maintenus dans 8 États et Territoires insulaires océaniques ; assistance apportée à au moins 7 nouvelles entreprises de pêche sportive, de pêche et/ou de transformation du thon

2 Conformément aux Directives de transmission de données scientifiques à la Commission (c'est-à-dire : estimations des prises annuelles, nombre de navires en activité, données opérationnelles à un taux de couverture ciblé de 100 %, données agrégées de prises et d'effort, données sur la taille des poissons).

3 Par souci de cohérence avec d'autres données économiques, les estimations utilisées sont extraites du document de la BAsD (2009) 'The Contribution of Fisheries to the Economies of Pacific Island Countries and Territories', bien que des données recueillies par la CPS ressortent des valeurs beaucoup plus élevées de la production et une contribution économique bien plus grande pour l'aquaculture que celle qui est présentée dans cette étude.



## 8. Partenariats et ressources

Les deux programmes ont noué de solides relations avec des organisations régionales et internationales intervenant dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture. La plupart de ces liens sont officiellement reconnus dans des protocoles d'accord, qui contiennent souvent des accords subsidiaires plus détaillés sur la portée et la nature de la collaboration dans des domaines particuliers. Certains projets, financés par des bailleurs de fonds, sont mis en œuvre conjointement par la CPS et d'autres institutions.

Les deux programmes travaillent en étroite collaboration avec l'Agence des pêches du Forum: le Programme pêche côtière sur des questions techniques relatives au développement de la pêche thonière pratiquée par les flottilles nationales et sur le soutien accordé à des organismes de producteurs, et le Programme pêche hauturière sur la fourniture de conseils scientifiques, au titre d'accords régionaux, sous-régionaux et nationaux de gestion des thonidés, ainsi que sur la gestion des données statistiques et la formation des observateurs. Les deux programmes travaillent aussi, de concert avec d'autres organisations membres du CORP, notamment le PROE, sur des questions relatives aux prises accessoires et à l'aménagement des côtes. En collaboration avec l'Université du Pacifique Sud, ils dispensent des formations officielles en matière de pêche. En dehors des organisations membres du CORP, ils ont noué d'importants liens de partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et le Conseil de gestion des pêches dans le Pacifique occidental. L'un des partenaires importants de la Division est le CRISP (Initiative régionale pour la protection et la gestion durable des récifs coralliens dans le Pacifique Sud). L'unité de coordination du CRISP a été rattachée à la CPS en 2008; bien qu'elle travaille avec de nombreuses institutions de financement et d'exécution, le nombre des activités qu'elle mène en collaboration avec la CPS ne cesse d'augmenter.

Le Programme pêche hauturière fournit des conseils scientifiques à la Commission des pêches du Pacifique occidental et central et entretient des relations de travail avec d'autres organismes régionaux et nationaux de gestion des ressources halieutiques, notamment la Commission des pêches du Pacifique central et occidental, la Commission interaméricaine du thon des tropiques, le service des pêches des États-Unis d'Amérique, le Centre australien pour la recherche scientifique et industrielle, le Ministère néo-zélandais des pêches, le National Institute of Water and Atmospheric Research de Nouvelle-Zélande, et le National Research Institute of Far Seas Fisheries japonais.

Le Programme pêche côtière travaille en partenariat avec le WorldFish Centre et le Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR) en ce qui concerne la gestion de la pêche côtière et l'aquaculture. Il collabore aussi avec The Nature Conservancy sur des questions afférentes à la gestion de la pêche côtière, et va s'engager aux côtés d'autres organisations non gouvernementales pendant la période de référence.

Sur la période 2006-2009, le budget annuel de ce qui est maintenant la Division s'élevait en moyenne à 900 millions XPF (près de 10,5 millions de dollars É.-U. au cours actuel), le Programme pêche hauturière représentant plus de la moitié de ce chiffre, et la part du Programme pêche côtière déclinant pendant cette période. Le budget était principalement alimenté par le budget statutaire de la CPS, par des fonds alloués aux divisions et départements par l'Australie, la France et la Nouvelle-Zélande, ainsi que par l'Union européenne, le Fonds pour l'environnement mondial, la Fondation MacArthur, le Secrétariat général du Commonwealth, Taïwan et d'autres bailleurs de fonds. Parmi ceux-ci, l'Union européenne a toujours apporté la plus forte contribution, et cela semble devoir perdurer.

On estime que, pour les quatre prochaines années, il faudra mobiliser près de 25 pour cent de fonds supplémentaires en moyenne pour maintenir et améliorer les services et pour atteindre les objectifs du présent plan stratégique. On s'efforcera d'améliorer la productivité, de diversifier les sources de recettes et de récupérer les coûts dans certains domaines approuvés.



## 9. Cadres logiques

### 9(a) - Cadre logique de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins – Volet pêche hauturière

DESCRIPTION	INDICATEURS	MOYENS DE VÉRIFICATION	HYPOTHÈSES
<p><b>But</b> Les ressources marines de la région océanique sont gérées de manière durable dans un souci de viabilité économique et de préservation de l'environnement</p> <p><b>Objectif</b> Les pêcheries exploitant les ressources en thonidés, poissons à rostre et espèces associées de la région sont gérées dans un souci de viabilité économique et de préservation de l'environnement, sur la base des meilleures informations scientifiques disponibles.</p> <p><b>Résultats</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Fournir des informations scientifiques d'excellente qualité et des conseils aux instances régionales et nationales chargées de la gestion des ressources halieutiques, sur l'incidence de la pêche sur l'état des stocks ciblés, ou affectés d'une autre façon par la pêche hauturière pratiquée dans la région</li> <li>Fournir des données scientifiques exactes et complètes aux instances régionales et nationales chargées de la gestion des ressources halieutiques sur les pêcheries ciblant les ressources en thonidés, poissons à rostre et autres espèces océaniques de la région;</li> <li>Mieux comprendre les écosystèmes pélagiques de l'océan Pacifique central et occidental, et, plus particulièrement, du Pacifique occidental tropical</li> </ol>	<p>La contribution de la pêche au PIB des États et Territoires insulaires océaniques augmente. La consommation de poisson par habitant est stable ou augmente.</p> <p>Proportion des stocks de poisson dans des limites biologiques sûres</p> <p>Toutes les recommandations sont acceptées par le Comité scientifique de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central. Les États et Territoires insulaires océaniques communiquent à celle-ci des données exhaustives. La couverture par les observateurs atteint les taux convenus à l'échelon régional et les normes de qualité des données sont respectées Un modèle fonctionnel de l'écosystème est validé et utilisé. Des évaluations des risques écologiques sont intégrées dans les plans de gestion</p>	<p>Comptes nationaux Enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages</p> <p>Compte rendu de la réunion annuelle de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central Informations de la Commission sur la fourniture de données <a href="http://www.wcpfc.int/statprov">http://www.wcpfc.int/statprov</a> Rapports nationaux soumis à la Commission</p> <p>Publications scientifiques Plans nationaux de gestion des thonidés</p>	<p>Les politiques nationales incitent à exploiter les ressources en thonidés à des fins de développement économique et de sécurité alimentaire.</p> <p>Le Programme conserve sa crédibilité scientifique. Demandes de fourniture de données honorées par les États. Les pays consacrent des ressources adéquates à l'emploi des gens de mer. Des ressources adéquates sont affectées à la recherche biologique Plans de gestion des thonidés mis en œuvre</p>
<p><b>Activités (résumé)</b></p> <p>1(a) Fournir les meilleures évaluations des stocks et des conseils fondés sur les connaissances scientifiques à la Commission des pêches du Pacifique occidental et central, à l'Agence des pêches du Forum et aux différents États et Territoires insulaires océaniques;</p> <p>1(b) Accroître la capacité des membres de la CPS d'interpréter les informations et les conseils à propos des évaluations de stocks</p> <p>2(a) Fournir des services efficaces et rentables de gestion des données à la Commission des pêches du Pacifique occidental et central, à l'Agence des pêches du Forum et aux différents États et Territoires insulaires océaniques.</p> <p>2(b) Accroître la capacité des États et Territoires insulaires océaniques en matière de suivi, gestion et exploitation des données halieutiques.</p> <p>3(a) Recueillir de meilleures données sur les caractéristiques biologiques des espèces océaniques et leur environnement.</p> <p>3(b) Développer des modèles appropriés de l'écosystème</p> <p>3(c) Procéder à des analyses de questions liées à l'écosystème à l'attention de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central, à l'Agence des pêches du Forum et aux différents États et Territoires insulaires océaniques;</p>	<p><b>Moyens XPF</b></p> <p>300 65 10 50 25 100 <b>550</b></p>	<p>Évaluations comprises par les décideurs Personnel approprié envoyé en stage</p> <p>Les États et Territoires insulaires océaniques consacrent des ressources adéquates à la gestion des données</p> <p>Problèmes pratiques et logistiques résolus. Les modèles d'écosystème fonctionnent bien. L'Agence des pêches du Forum continue de promouvoir l'élaboration de plans de gestion des thonidés, et les pays appuient cette procédure.</p>	

## 9(b) - Cadre logique de la Division – Volet pêche côtière

DESCRIPTION	INDICATEURS	MOYENS DE VÉRIFICATION	HYPOTHÈSES
<p><b>But</b> Les ressources marines de la région océanique sont gérées de manière durable dans un souci de viabilité économique et de préservation de l'environnement</p>	<p>La contribution de la pêche au PIB des États et Territoires insulaires océaniques augmente. La consommation de poisson par habitant est stable ou augmente (?)</p>	<p>Comptes nationaux Enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages</p>	
<p><b>Objectif</b> La pêche côtière et l'aquaculture sont gérées et développées de manière durable dans les États et Territoires insulaires océaniques</p>	<p>Augmentation de la superficie des aires marines côtières gérées Augmentation de la production nationale de thons et de l'aquaculture</p>	<p>Enquêtes périodiques sur les aires marines protégées et gérées Statistiques nationales sur la production halieutique</p>	<p>Les mesures de gestion sont acceptées/respectées. Investissement adéquat dans des activités de substitution</p>
<p><b>Résultats escomptés</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Stratégies et systèmes de gestion de la pêche côtière fondés sur des données scientifiques et applicables du point de vue social, conformément aux principes directeurs énoncés dans le cadre de la stratégie d'Apia.</li> <li>Un cadre régional établi à l'intention des pouvoirs publics, des entreprises du secteur privé et d'autres parties prenantes d'Océanie, en vue de la planification, de la recherche, du développement et du commerce pour une aquaculture durable.</li> <li>La pêche côtière durable pratiquée dans les États et Territoires insulaires océaniques assure la sécurité alimentaire, des moyens de subsistance et une croissance économique aux populations.</li> </ol>	<p>Nouvelle législation et des systèmes de gestion sont appliqués aux principales pêcheries. Nouveaux partenariats formés avec le secteur privé en matière d'aquaculture. Nouvelles entreprises de pêche, de pêche sportive et à valeur ajoutée créées durablement.</p>	<p>Rapports sur les projets  Enquêtes sur les revenus et dépenses des ménages Enquêtes auprès des associations de pêcheurs</p>	<p>Volonté politique et soutien du public aux systèmes de gestion  Climat favorable à l'investissement dans des projets d'aquaculture et de pêche côtière.</p>
<p><b>Activités (en résumé)</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Évaluation de l'état des ressources marines côtières des pays et de leur exploitation</li> <li>Promotion d'approches communautaires associées à des dispositifs de gestion nationaux</li> <li>Diffuser des informations de sensibilisation et d'éducation appropriées</li> <li>Améliorer les capacités régionales et nationales d'élaboration d'actions stratégiques, de planification et d'administration</li> <li>Accroître les compétences et les connaissances dans la région d'intervention de la CPS</li> <li>Soutenir les instances chargées de la biosécurité des organismes aquatiques, ou en créer</li> <li>Soutenir les activités de pêche vivrière, artisanale, sportive et industrielle</li> <li>Fournir des supports didactiques, des conseils et dispenser des formations aux techniques et méthodes de pêche appropriées</li> <li>Promouvoir de meilleures normes sur la qualité des produits de la mer et ajouter de la valeur.</li> </ol>	<p><b>Moyens</b> <b>Besoins annuels estimés :</b></p> <p><b>Catégorie</b></p> <p>Personnel Opérations Biens d'investissements Missions Formation Travail de terrain et enquêtes</p> <p><b>Total</b></p>	<p>Millions XPF</p> <p>300 75 10 50 50 50</p> <p>535</p>	<p>Capacité nationale suffisante pour l'évaluation et le suivi des ressources  Planification adéquate entreprise et acquisition des compétences techniques Les pouvoirs publics prêtent une attention adéquate à la biosécurité.  Les politiques et procédures nationales ne sont pas entravées par la création de nouvelles entreprises</p>

**9(c)- Cadre logique de la Division – Volet coordination (Directeur et unité de soutien)**

DESCRIPTION	INDICATEURS	MOYENS DE VÉRIFICATION	HYPOTHÈSES
<p><b>But</b> Les ressources marines de la région océanique sont gérées de manière durable dans un souci de croissance économique, de sécurité alimentaire et de préservation de l'environnement</p>	<p>La contribution de la pêche au PIB des États et Territoires insulaires océaniques augmente. La consommation de poisson par habitant est stable ou augmente (?)</p>	<p>Comptes nationaux Enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages</p>	
<p><b>Objectif</b> La pêche côtière et l'aquaculture sont gérées et développées de manière durable dans les États et Territoires insulaires océaniques</p>	<p>Augmentation de la superficie des aires marines côtières gérées Augmentation de la production nationale de thons et de l'aquaculture</p>	<p>Enquêtes périodiques sur les aires marines protégées et gérées Statistiques nationales sur la production halieutique</p>	<p>Les mesures de gestion sont acceptées/respectées. Investissement adéquat dans des activités de substitution</p>
<p><b>Résultats escomptés</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Stratégies et systèmes de gestion de la pêche côtière fondés sur des données scientifiques et applicables du point de vue social, conformément aux principes directeurs énoncés dans le cadre de la stratégie d'Apia.</li> <li>Un cadre régional établi à l'intention des pouvoirs publics, des entreprises du secteur privé et d'autres parties prenantes d'Océanie, en vue de la planification, de la recherche, du développement et du commerce pour une aquaculture durable.</li> <li>La pêche côtière durable pratiquée dans les États et Territoires insulaires océaniques assure la sécurité alimentaire, des moyens de subsistance et une croissance économique aux populations.</li> </ol>	<p>Nouvelle législation et des systèmes de gestion sont appliqués aux grandes pêcheries. Nouveaux partenariats formés avec le secteur privé en matière d'aquaculture. Nouvelles entreprises de pêche, de pêche sportive et à valeur ajoutée créées durablement.</p>	<p>Rapports sur les projets Enquêtes sur les revenus et dépenses des ménages Enquêtes auprès des associations de pêcheurs</p>	<p>Volonté politique et soutien du public aux systèmes de gestion Climat favorable à l'investissement dans des projets d'aquaculture et de pêche côtière.</p>
<p><b>Activités (en résumé)</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Évaluation de l'état des ressources marines côtières des pays et de leur exploitation</li> <li>Promotion d'approches communautaires associées à des dispositifs de gestion nationaux</li> <li>Diffuser des informations de sensibilisation et d'éducation appropriées</li> <li>Améliorer les capacités régionales et nationales d'élaboration d'actions stratégiques, de planification et d'administration</li> <li>Accroître les compétences et les connaissances dans la région d'intervention de la CPS</li> <li>Soutenir les instances chargées de la biosécurité des organismes aquatiques, ou en créer</li> <li>Soutenir les activités de pêche vivrière, artisanale, sportive et industrielle</li> <li>Fournir des supports didactiques, des conseils et dispenser des formations aux techniques et méthodes de pêche appropriées</li> <li>Promouvoir de meilleures normes sur la qualité des produits de la mer et ajouter de la valeur.</li> </ol>	<p><b>Moyens</b> <b>Besoins annuels estimés :</b></p> <p><b>Catégorie</b></p> <p>Personnel Opérations Biens d'investissements Missions Formation Travail de terrain et enquêtes</p> <p><b>Total</b></p>	<p>Millions XPF</p> <p>300 75 10 50 50 50</p> <p><b>535</b></p>	<p>Capacité nationale suffisante pour l'évaluation et le suivi des ressources Planification adéquate entreprise et acquisition des compétences techniques Les pouvoirs publics prêtent une attention adéquate à la biosécurité. Les politiques et procédures nationales ne sont pas entravées par la création de nouvelles entreprises</p>

9 (d)- Le Plan pour le Pacifique : cadre logique imbriqué, faisant ressortir les liens entre les objectifs de la Division et la politique régionale des pays membres du Forum

<p><b>Plan pour le Pacifique</b></p>	<p><b>Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins et Programmes</b></p>
<p><b>But</b> Renforcer et promouvoir la croissance économique, le développement durable, la bonne gouvernance, et la sécurité dans les pays océaniques grâce à une stratégie régionale.</p>	
<p><b>Objectifs pertinents</b> Élaborer et mettre en œuvre des mesures de protection et de gestion, à l'échelon national et régional, afin de garantir une utilisation durable des ressources halieutiques. Promouvoir le développement effectif de la pêche, y compris des activités à valeur ajoutée</p>	<p><b>But de la Division</b> Les ressources marines de la région du Pacifique sont gérées durablement dans un souci de croissance économique, de sécurité alimentaire et de protection de l'environnement.</p>
<p><b>Résultats escomptés pertinents</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des pêcheries nationales développées, en particulier le secteur national de la pêche thonière ;</li> <li>• Une approche stratégique à long terme de la pêche en Océanie, et de la pêche thonière en particulier, est suivie, de manière que ces ressources soient gérées efficacement ;</li> <li>• Les ressources en thonidés grands migrateurs sont conservées et gérées durablement ;</li> <li>• La pêche côtière et l'aquaculture sont pratiquées en vue d'assurer la sécurité alimentaire, des moyens d'existence durables et la croissance économique des populations ;</li> <li>• Politiques et plans élaborés en matière de biosécurité ;</li> <li>• Secteur thonier national géré de manière efficace et durable ;</li> <li>• Mesures exhaustives de conservation des ressources halieutiques afin de maintenir le niveau des stocks ;</li> <li>• Observation, contrôle et surveillance améliorés dans la région ;</li> <li>• Ressources côtières nationales gérées de manière durable et efficace et stocks évalués ; et</li> <li>• Expansion de l'aquaculture afin d'assurer la sécurité alimentaire</li> </ul>	<p><b>Objectifs de la Division/des Programmes</b> Faire en sorte que les pêcheries exploitant les ressources en thonidés, poissons à rostre et espèces associées de la région soient gérées dans un souci de viabilité économique et de préservation de l'environnement, sur la base des meilleures informations scientifiques disponibles.  La pêche côtière et l'aquaculture sont gérées et développées de manière durable dans les États et Territoires insulaires océaniques</p>
	<p><b>Résultats escomptés des Programmes</b> Des informations scientifiques d'excellente qualité et des conseils dispensés aux instances régionales et nationales chargées de la gestion des ressources halieutiques concernant l'état des stocks ciblés ou affectés par la pêche hauturière nationale.  Des données scientifiques exactes et exhaustives sont fournies aux services des pêches nationaux et aux instances régionales, concernant la pêche des ressources en thonidés, poissons à rostre et autres espèces océaniques de la région.  Meilleure connaissance des écosystèmes pélagiques dans l'océan Pacifique occidental et central.  Politiques et systèmes de gestion des ressources côtières fondés sur des informations scientifiques, acceptables sur le plan social, conformément aux principes directeurs de la « stratégie d'Apia ».  Un cadre régional de planification, de recherche, de développement et de commerce pour une aquaculture durable, respecté par les pouvoirs publics, les entreprises du secteur prié et d'autres parties prenantes des États et Territoires insulaires océaniques.  Les États et Territoires insulaires océaniques pratiquent une pêche côtière durable afin d'assurer la sécurité alimentaire, des moyens de subsistance et la croissance économique des populations.</p>



